

# ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE EN DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES (ARDM)

## ACTUALISATION DU FICHER ET RECOUVREMENT DE LA COTISATION 2012

*L'association ARDM a pour but de favoriser le développement et le rayonnement de la Recherche en Didactique des Mathématiques. Elle a la responsabilité de l'organisation et du soutien financier d'un Séminaire national semestriel et d'une Ecole d'été bisannuelle (tous les deux ans) ainsi que celle de la gestion de la revue Recherches en Didactique des Mathématiques. Elle se doit d'être une source d'informations rapide, notamment par l'intermédiaire du site, de pouvoir soutenir diverses rencontres ou actions communes, en France ou avec des partenaires étrangers. Pour ce faire, elle a besoin d'adhérents lui apportant leur cotisation annuelle car elle est totalement indépendante et ne reçoit aucune subvention.*

*Le site permet à tout visiteur d'ouvrir un compte temporaire et il existe une liste large de diffusion des informations concernant la didactique sur laquelle toute personne intéressée peut demander à s'inscrire en s'adressant au webmaster. En revanche seuls les adhérents sont inscrits sur la liste membre, peuvent tenir un blog et accéder à la partie réservée du site qui contient notamment la liste des adhérents. Les adhérents à jour de leur cotisation bénéficient d'un tarif préférentiel pour les manifestations soutenues par l'ARDM.*

Depuis 2009, l'association est reconnue comme organisme d'utilité publique, pouvant à ce titre recevoir des dons déductibles des impôts. Les adhérents résidant en France et imposables sur le revenu pourront ainsi déduire de leurs impôts 60% de la cotisation (dans la limite de 20% du revenu imposable pour le total des déductions dans le cadre des dons aux oeuvres). Après plusieurs exercices nettement déficitaires, nous avons donc décidé lors de l'assemblée générale de mars 2008 de moduler la cotisation ARDM pour les adhérents selon qu'ils paient ou non l'impôt sur le revenu en France.

En conséquence, le montant pour 2012 prend en compte les situations particulières :

- **50 euros pour les adhérents résidant en France**
- **20 euros pour les étudiants résidant en France**
- **10 euros pour les adhérents étrangers résidant à l'étranger.**

Les adhérents qui ont payé 50€ ou 20 € recevront à la fin de l'année un justificatif pour leur déclaration d'impôts. Tout don supplémentaire sera également inscrit sur ce reçu.

**Les adhérents français ou résidant en France qui ne sont pas imposables en France** peuvent payer la moitié de la somme (25€ ou 10€ selon le cas) mais ils ne recevront pas de reçu à la fin de l'année. Des informations sont diffusées régulièrement par courrier électronique sur la liste « membre ». Il est donc indispensable que vous fournissiez **une adresse électronique valide** (et une seule). Pour les anciens adhérents, merci de **vérifier** l'adresse électronique sous laquelle vous êtes inscrit sur la liste des membres de l'association à l'adresse [http://www.ardm.eu/contenu/liste\\_des\\_membres](http://www.ardm.eu/contenu/liste_des_membres) après vous être connecté sur le site <http://www.ardm.eu> avec votre NOM prénom et votre mot de passe personnel et de **nous indiquer tout changement souhaité**. De plus, **nous avons besoin de l'adresse postale** de tous les adhérents imposables en France pour établir un reçu pour les dons aux oeuvres et organismes d'intérêt général. En effet, l'adresse du donateur doit obligatoirement figurer sur ce reçu.

Le reçu lui-même sera remis en mains propres lors d'un séminaire national ou envoyé par courrier électronique.

Nous demandons aux adhérents, actuels ou en devenir, de bien vouloir s'acquitter dès que possible de leur cotisation 2012

- soit par chèque de banque française ou postal à l'ordre de l'ARDM

- soit par carte de paiement en passant par le site ARDM (rubrique « présentation » puis « comment adhérer ») ou directement sur le site de paiement de l'ARDM :

<http://paiement.ardm.asso.fr> **Attention il faut pour ce mode de paiement d'abord créer sur le site de paiement un compte qui est distinct du compte ARDM.**

- soit en liquide auprès des trésorières, par exemple lors de l'un des prochains séminaires nationaux (le prochain est au mois de Mars).

**Pour ceux qui paient par chèque ou en liquide**, merci de joindre au paiement le bulletin ci-dessous rempli.

**Pour ceux qui paient sur le site par carte bancaire**, merci de le renvoyer rempli par courriel à l'adresse [caroline.bulf@iufm.u-bordeaux4.fr](mailto:caroline.bulf@iufm.u-bordeaux4.fr).

---

### Cotisation 2012

**Talon à compléter et à envoyer avec le paiement à la trésorière adjointe :**

**Caroline Bulf**

**IUFM d'Aquitaine (Université Bordeaux IV)**

**49 rue de l'École Normale B.P. 210**

**33021 BORDEAUX Cedex**

-----  
**Nom : Prénom :**

**Adresse postale (obligatoire si vous voulez recevoir un reçu de dons aux oeuvres) :**

**Adresse électronique (obligatoire, et une seule) :**

L'adresse électronique qui figure déjà sur membre est **correcte : oui non**

Je demande que l'adresse électronique figurant sur membre soit **remplacée par celle-ci (très lisible) :**

*Je verse ma cotisation à l'ARDM pour 2012 : (entourez le montant retenu)*

- normale : 50 euros ;
- étudiant résidant en France : 20 euros
- adhérent étranger résidant hors de France : 10 euros
- Autre cas (à préciser) :